

Communiqué de presse – 1<sup>er</sup> juillet 2013

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX : EN ROUTE VERS LA MODERNISATION

### **PAUL FURLAN transmet des instructions ministérielles aux pouvoirs locaux en vue de la simplification administrative, la CCW salue l'initiative**

Ce n'est un secret pour personne : les entreprises sont confrontées à d'importantes charges administratives de plus en plus difficiles à assumer par les entrepreneurs dans un contexte de crise économique.

Soucieux de simplifier la vie des entrepreneurs, le Ministre wallon des pouvoirs locaux, Paul Furlan s'est attelé, dès le début de son mandat, à mettre en place une série de réformes destinées à moderniser et surtout, à simplifier et accélérer les procédures.

Les entrepreneurs sont quotidiennement amenés à collaborer avec diverses administrations publiques dans le cadre de la planification de travaux, de l'exécution d'un marché et du paiement.

Le Ministre des Pouvoirs locaux vient de transmettre aux pouvoirs locaux une circulaire, rédigée entre autres en concertation avec la Confédération Construction Wallonne (CCW), qui les incite à mettre en œuvre le « principe de confiance ». Concrètement, les pouvoirs locaux sont invités à ne plus solliciter inutilement auprès des entreprises des documents :

- qui n'ont aucune valeur ajoutée ;
- dont ils peuvent disposer par un autre moyen ;
- dont ils disposent déjà dans leurs services ;
- qui peuvent être couverts par une déclaration sur l'honneur.

Par ailleurs, Paul Furlan a tenu compte de ces préoccupations dans l'élaboration de ses réformes, comme dans celle de la tutelle. Cette réforme de la tutelle va par ailleurs contribuer à raccourcir les délais de paiement car il est essentiel pour un entrepreneur d'être payé dans les temps.

La réforme des grades légaux imaginée par le Ministre Furlan va également contribuer à simplifier la vie des entreprises. Elle prévoit en effet que le receveur, que l'on nommera dorénavant « Directeur financier » soit consulté en amont du lancement des marchés publics afin d'assurer leur légalité. Le traitement en fin de procédure devrait donc être plus rapide.

Paul Furlan insiste : « Avec ces réformes qui se mettent en place, je souhaite simplifier et raccourcir les procédures au profit des citoyens et des entreprises. Je souhaite aussi surtout insuffler un nouvel état d'esprit autour de 2 piliers, la simplification et la

modernisation ».

La CCW salue ces initiatives du Ministre wallon des Pouvoirs locaux et se réjouit de ses effets positifs sur un secteur touché de plein fouet par la crise.

Francis Carnoy, directeur général de la CCW : « Nous invitons tous les pouvoirs locaux à respecter scrupuleusement la circulaire du Ministre, d'autant plus que le principe de confiance est désormais repris explicitement dans la nouvelle réglementation fédérale des marchés publics ». La CCW rappelle que la déclaration sur l'honneur implicite (qui consacre le principe de confiance) est une réelle simplification pour les entreprises, mais pour les pouvoirs publics également. Il est évident qu'un changement dans le mode de travail des pouvoirs adjudicateurs doit être opéré rapidement afin d'intégrer au mieux les processus de simplification mis en place.

La CCW attend avec impatience les mesures qui seront proposées par le Ministre et son Administration afin de réduire les délais de paiement dans le cadre des marchés publics de travaux passés par les pouvoirs locaux, problématique qui n'est pas nouvelle mais qui devient de plus en plus difficile à gérer par les entreprises du secteur.

Par ailleurs, la CCW tient à remercier le Ministre pour la généralisation du « droit de tirage » qui simplifie aussi la gestion des chantiers.

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:**

**Jean Fassiaux** • Cabinet du Ministre Furlan  
0474 468782 – [jean.fassiaux@gov.wallonie.be](mailto:jean.fassiaux@gov.wallonie.be)

**Nathalie Bergeret** • Directeur communication  
T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03 • F 02 545 59 05  
[nathalie.bergeret@ccw.be](mailto:nathalie.bergeret@ccw.be)